

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 03-23 DU 28 OCTOBRE 2003

relative aux plans d'actions prioritaires par sous-bassins

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les orientations fixées par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie approuvé le 20 septembre 1996,
- Vu la décision n° 02-34 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie d'approuver le VIIIème programme 2003/2006 le 3 décembre 2002 et de le compléter par un volet territorial,
- Vu les considérations de la Commission des programmes et de la prospective lors de la réunion du 24 septembre 2003.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie approuve le plan territorial d'actions prioritaires constituant l'annexe 1.5 du VIIIème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du conseil d'administration



Bertrand LANDRIEU